

Envoi par courriel et par télécopie : (418) 644-8222

Québec, le 22 décembre 2010

Monsieur Denis Talbot
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de parc éolien Massif du Sud
 Questions complémentaires du 22 décembre 2010 (DQ4, n^{os} 1 à 3)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 7 janvier prochain à midi, compte tenu des travaux de la commission et de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 24 janvier prochain consacrée à l'audition des mémoires.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Questions du 22 décembre 2010 transmises au MDDEP (DQ4, n^{os} 1 à 3)

1. Est-ce qu'il existe au sein de votre ministère ou au sein des ministères et organismes consultés l'expertise nécessaire pour bien évaluer l'impact du projet sur le paysage? De quelle façon une telle évaluation est-elle réalisée?
2. Le promoteur a exclu d'emblée le risque de rencontrer certaines espèces floristiques à statut particulier compte tenu de la nature des sols en place. Par exemple, l'adiante des montagnes vertes ne serait pas touchée étant donné qu'elle rechercherait exclusivement les dépôts de serpentine et qu'aucun n'aurait été répertorié dans la zone d'étude (PR5.6, p. 82). Or, un participant semble avoir constaté la présence de serpentine en affleurement rocheux sur différents sites sur le territoire concerné, notamment sur le chemin construit pour l'installation d'un mât météo dans le secteur ouest du Massif du Sud. Dans ce contexte, quelles mesures le Ministère entend-il prendre afin d'assurer la protection des espèces floristiques à statut particulier?
3. En complément à la réponse du Ministère du 20 décembre dernier, la commission d'enquête aimerait connaître le nombre de propositions d'aires protégées reçues par le Ministère pour le site du Massif du Sud ainsi que les arguments avancés en vue de la création d'une aire protégée à cet endroit.